

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

CÔTE-D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **BRESSEY-SUR-TILLE**

Séance du **30 mars 2023**

Nombre de conseillers

- en exercice	12
- présents	12
- votants	12
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Lionel SANCHEZ, Maire.

Etaient présents: MM.

SANCHEZ Lionel - PROCUREUR Michel - BAUMGART Sarah - ROY Olivier - FROMONT Séverine - RUGINIS Christelle - LOPEZ Anne-Marie - JOLIVET Yannick - JEANNIN Angélique - MARCHADIER Samuel - LEVÊQUE François-Xavier - DIARD BAUMANN Fanny.

Date de convocation:
24 mars 2023

Absents excusés: Néant.

Date d'affichage:
30 mars 2023

M. Olivier ROY a été nommé secrétaire.

OBJET

Projet
d'afforestation
pédagogique
biodiverses

Délibération
n° 2023-03-30-005

Le Maire explique que l'Association Forestiers du Monde, représentée par Mme Marion GREBOT, MM. Christian LAGNEAU et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner des écoliers de la Commune et leurs enseignants dans un projet d'afforestation pédagogique biodiverse sur le territoire communal. Cela consiste, dans le temps scolaire, à la conception avec les écoliers et leurs enseignants de bosquets sur les parcelles cadastrées section D n° 262 et section D n° 520 d'une surface d'environ 5 400 m².

Une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la Société Civile.

Une partie des parcelles communales cadastrées section D n° 262 et section D n° 520 sont affectées à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers.

Forestiers du Monde, riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2021-2026).

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de DIJON le 30 mars 2023
et publication ou notification du
30 mars 2023

Le Maire,




Signature

COMMUNE
BRESSEY-SUR-TILLE

Délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2023

Suite

Pour ce projet, Forestiers du Monde met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignants les expositions intitulées «L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation» ainsi que «Ensemble, produisons de la biodiversité». Elle remet également gratuitement à chaque écolier impliqué le guide pédagogique «Bâtir la forêt. Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre par l'afforestation biodiversée».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- **approuve** la mise en œuvre du partenariat évoqué ci-dessus avec l'Association Forestiers du Monde;
- **accepte** qu'une partie des parcelles cadastrées section D n° 262 et section D n° 520 soient utilisées pour une afforestation portant sur plusieurs années;
- **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement de cette dépense aux futurs budgets primitifs de la commune en section d'investissement (article 2121), étant entendu que la première inscription aura lieu sur celui de l'exercice 2023;
- **sollicite**, dès à présent, l'aide du Conseil Départemental de Côte-d'Or pour cette opération;
- **autorise** le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,




Signature